

COMPTE RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2013
convocations du 14 Mars 2013

Présents : TOURNIER Henri- Victor, Maire , PIGNIER Christian 1er adjoint, VAN HAETSDAELE Dominique 2ème adjoint , DECORZENT Gilbert 3ème adjoint , DALLA-LANA Jérôme, FOSSIER Marcel, JAMMET Geneviève, ROSSET Alain, WYE Nicole.

Excusés: DUFOUR Michel, (procuration à TOURNIER Henri- Victor), LAVEISSIERE Fabrice , WYE Nicole
secrétaire de séance : Decorzent Gilbert

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son accord pour débattre et délibérer de 2 points non inscrits à l'ordre du jour :

* convention commune de LE BIOT / SIVOM Vallée d'Aulps pour exploitation de la station d'épuration de Couvaloup.

* Désignation de 2 délégués au SITHD.

Le Conseil Municipal donne son accord .

I/ STATION COL CORBIER

* Le Conseil Municipal a délibéré le 1er Mars pour racheter le chalet des remontées mécaniques qui abritait les caisses , le poste de secours , les ateliers etc...

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la reconversion de la station de Drouzin le Mont en montagne douce, il est prévu de créer, au pied du domaine skiable, un lieu de vie et de rencontre pour les vacanciers qui prendra la forme d'un bar restaurant avec petite épicerie.

C'est dans le chalet des remontées mécaniques que sera installé ce nouveau service.

Il faudra donc transformer et modifier ce bâtiment :

Le projet consiste dans :

* niveau 1 : première tranche qui sera la tranche ferme : création du bar restaurant + épicerie + appartement pour le gérant

* niveau 0 : deuxième tranche : tranche conditionnelle : salle hors sac + sanitaires

Une consultation doit être organisée sur ce projet afin de désigner une équipe de maîtrise d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de lancer une consultation de maîtrise d'oeuvre pour le projet de création d'un espace multi-services à la station de Drouzin le Mont .

* Pour ce qui concerne le domaine skiable : hiver 2013/2014 : téléskis le Col et La Joux en route .

Un programme d'aménagement d'un espace ludique avec différents type tapis, aménagements pour la luge etc .. sera monté sur plusieurs exercices budgétaires. Le dossier sera chiffré de manière globale pour présentation au Conseil Général 74. C'est la société « MDP CONSULTING » qui est chargée de réaliser ce chiffrage.

* Mise en place de 2 ralentisseurs + passage piétons : 1 depuis Bonnevaux , 1 depuis le Biot.

Cet équipement sera intégré au projet global qui sera transmis au Conseil Général.

Contact a déjà été pris avec les services du Conseil Général pour déterminer avec exactitude les emplacements de ces ralentisseurs.

II / AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE

Avec la création d'une salle de motricité + aménagement vestiaires : montant estimé des travaux 280 000 € HT .

L'Atelier DELERCE ARCHITECTURE a été retenu comme maître d'oeuvre suite à consultation fin 2012.

Avis favorable du Conseil Général 74; financement à 60%.

III/ BATIMENTS COMMUNAUX

* **Boulangerie** : Monsieur et Mme Lucotte devraient prendre leur retraite fin Avril 2013.

Un nouveau couple de boulangers , M et Mme Tillier vont prendre la suite.

Des travaux sont à prévoir dans le bâtiment : notamment carrelage .

Dans la mesure ou il s'agit d'un bâtiment communal, Monsieur le Maire indique qu'il faut fixer un tarif pour le loyer.

Le loyer actuel est de 381,12 € au trimestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ,

Considérant que la présence d'une boulangerie constitue pour une petite commune comme le Biot un service d'intérêt général , le Conseil Municipal décide de favoriser l'implantation du nouveau propriétaire du fonds en ne pratiquant pas d'augmentation de loyer dans l'immédiat , et fixe le montant du loyer à 381,12 € au trimestre pendant une période de 3 ans.

Toutefois, une clause de révision du loyer devra être fixée dans le bail de location au delà de cette période de 3 ans.

* **Chapelle de Gys** : travaux d'électrification de la chapelle à prévoir (actuellement la chapelle est alimentée par l'électricité d'une personne privée) .

IV / DELEGUES AU SITHD (Syndicat Intercommunal Touristique de la Haute Dranse).

Sont désignés comme représentants de la commune : Christian PIGNIER et Michel DUFOUR.

V/ CONVENTION COMMUNE LE BIOT / SIVOM VALLEE D'AULPS POUR ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DE LA STEP DE COUVALOUP.

Un contrat d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration a été signé le 29 Juin 2011 entre la Commune de Le Biot et la Société Lyonnaise des Eaux .

Cette assistance comprenait un certain nombre de prestations (dépannages , suivi des analyses , contrôles réglementaires). Un avenant approuvé par délibération du 12 Juillet 2012, intégrait également le suivi administratif du fonctionnement de la STEP. Le coût total de la prestation était porté à 29 931, 53 € HT par an.

Courant 2012, le SIVOM de La Vallée d'Aulps dont la commune de LE BIOT est membre, s'est doté de personnel supplémentaire.

Dans un souci d'économie d'échelle, la commune alors sollicité une mutualisation des moyens avec le SIVOM pour l'exploitation de la STEP et le contrat avec la Lyonnaise des Eaux a été dénoncé début janvier 2013.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec le SIVOM et notamment ses articles 2 et 3 qui détaillent très précisément les missions dévolues au SIVOM et à l'agent communal. Le coût annuel est ramené à 20 000 € HT.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal approuve la convention à conclure avec le SIVOM de la Vallée D'Aulps pour l'exploitation de la STEP et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VI / QUESTIONS DIVERSES

- **Village le Corbier** : Le cabinet de géomètres Trombert- Barnoud a été missionné pour faire la délimitation exacte du chemin communal qui passe dans le village du Corbier.
- **Pour information** : Coupures d'électricité le 09 Avril : un affichage a été fait dans les hameaux concernés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 21 h 00.

Le MAIRE

Henri- Victor TOURNIER

